



COMMUNE LE NOIRMONT

Rue du Doubs 9 – CP 233 – 2340 Le Noirmont

laetitia.jeanbourquin@noirmont.ch | 032 953 11 15 | www.noirmont.ch

Commune de Le Noirmont

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 24.07.2026, selon la procédure du plan de route, l'aménagement de l'Ouest du village en zone 30km/h.

Le plan d'aménagement n° F24016-33-PG001 est déposé publiquement au secrétariat communal ou il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser en courrier recommandé au secrétariat communal jusqu'au 28 septembre 2026 inclusivement, avec la mention « Opposition ».

Le Noirmont, le 24 août 2026

Le Conseil communal